

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Pays Coeur d'Hérault

Communauté de communes du Clermontais

Commune de Canet

Contrat Cadre 2019 / 2021



**Entre,**

- Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente
- La Commune de Canet, représentée par M. Claude REVEL, Maire
- La Communauté de Communes du Clermontais, représentée par M. Jean-Claude LACROIX, Président
- Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par M. Jean-François SOTO, Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par M. André DELJARRY, Président
- 

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** la délibération n° CP/2018-OCT/11.01 de la Commission Permanente du 10/12/18 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2018 – 2021,

**Vu** la délibération n° CP/2019-JUIN/11.02 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 07 juin 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Canet

**Vu** les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

**Vu** la délibération n° 35 du Conseil Municipal de la Commune de Canet en date du 29 avril 2019

**Vu** la délibération n° 20193.04.10.36 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais en date du 10 avril 2019,

**Vu** la délibération n° 2019-10 du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du 5 avril 2019,

Il est convenu ce qui suit :

## **Table des matières :**

<b>Préambule</b> : .....	4
<b>Article 1</b> : Objet.....	5
<b>Article 2</b> : Contexte et enjeux.....	6
Présentation de la commune de Canet et de son territoire.....	6
Canet : Des influences territoriales extérieures marquées .....	6
Canet : un bourg rural au coeur de la plaine viticole, à la confluence de la Lergue et de l'Hérault .....	7
Canet : Une Démographie très dynamique depuis deux décennies .....	8
Canet est un pôle secondaire en devenir du SCoT Pays Coeur d'Hérault.....	8
Canet : Des activités économiques, touristiques et associatives de proximité qui se renforcent .....	9
Canet : Une commune historiquement viticole .....	10
Canet : Une offre d'habitat résidentiel et des projets de requalification .....	11
Canet : Une ville connectée et traversée.....	12
Canet : La problématique de l'eau et des berges sur la commune .....	13
Synthèse du diagnostic.....	14
<b>Article 3</b> : la stratégie de développement et de valorisation .....	18
<b>Article 4</b> : Le Projet de développement et de valorisation .....	19
<b>Article 5</b> : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021 .....	21
<b>Article 6</b> : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement : .....	42
- du territoire communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais.....	42
- du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault.....	42
<b>Article 7</b> : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région.....	43
<b>Article 8</b> : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Clermontais.....	43
<b>Article 9</b> : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault .....	44
<b>Article 10</b> : Autres contributions.....	44
<b>Article 11</b> : Gouvernance.....	45
<b>Article 12</b> : Durée .....	46

## Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

Par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
  - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
  - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
  - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton avant la loi n° **2013-403 du 17 mai 2013**).

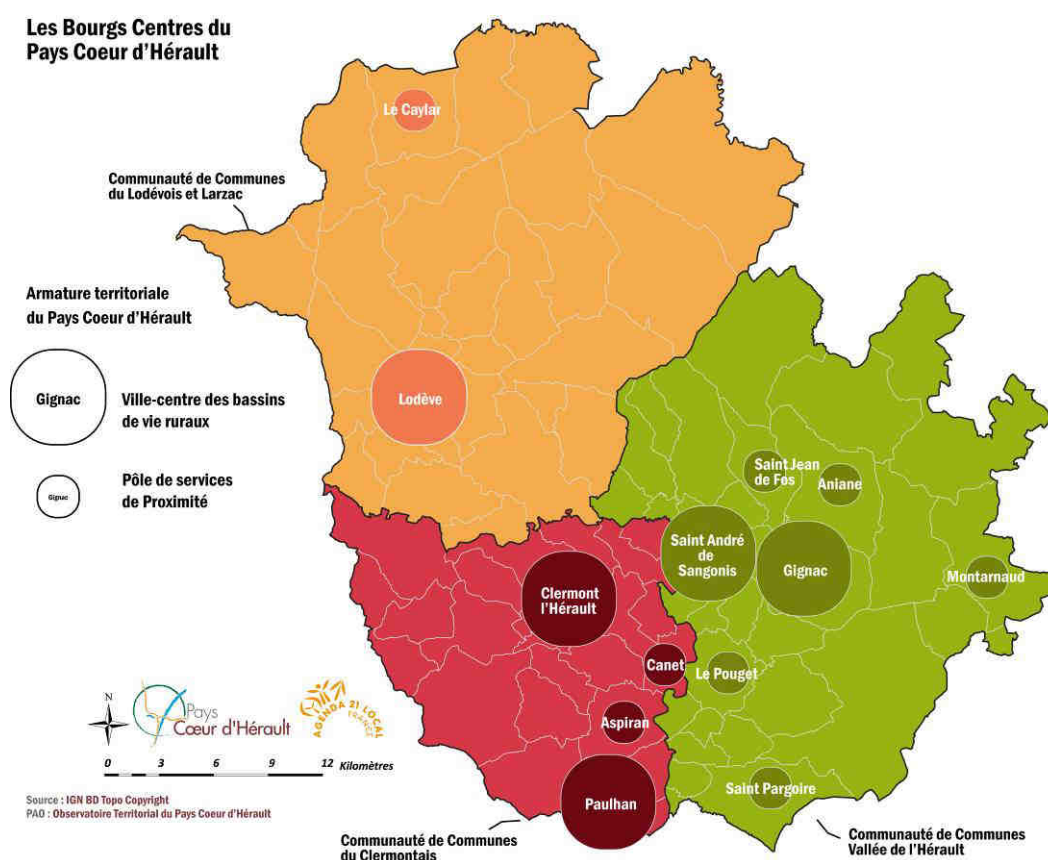
## Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de Canet, la Communauté de Communes du Clermontais, Le Pays Cœur d'Hérault, la Caisse des Dépôts et Consignations et la CCI de l'Hérault, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, l'ADEME.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Canet vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.



Carte illustrant les bourgs centres identifiés par la Région Occitanie

## Article 2 : Contexte et enjeux

### Présentation de la commune de Canet et de son territoire

#### Canet : Des influences territoriales extérieures marquées

Située dans le département de l'Hérault et la nouvelle région Occitanie, la commune de Canet se localise dans le Pays Cœur d'Hérault. Ce territoire affirme une proximité avec les grands pôles et bassins voisins, largement facilitée par l'A75 et l'A750, qui marquent leur jonction sur le Pays Cœur d'Hérault : Montpellier, bassin de Thau (Agde, Sète), Biterrois, ou le Millavois. De cette situation, le Pays connaît un développement démographique dynamique (environ 80 000 habitants en 2017 ; +2%/an entre 2007-2014) qui impacte directement ses paysages et son fonctionnement. Le Pays est un territoire rural aux influences péri-urbaines marquées.

Ainsi, de nouveaux équilibres se créent au sein du territoire du Pays. En effet, la Communauté de Communes du Clermontais (qui intègre la commune de Canet) s'inscrit en partie dans l'aire urbaine de Montpellier (INSEE 2011), ce qui sur le plan de l'aménagement du territoire, soulève de nouveaux enjeux, pour répondre à de nouveaux besoins (ex : les déplacements, les équipements, les logements).

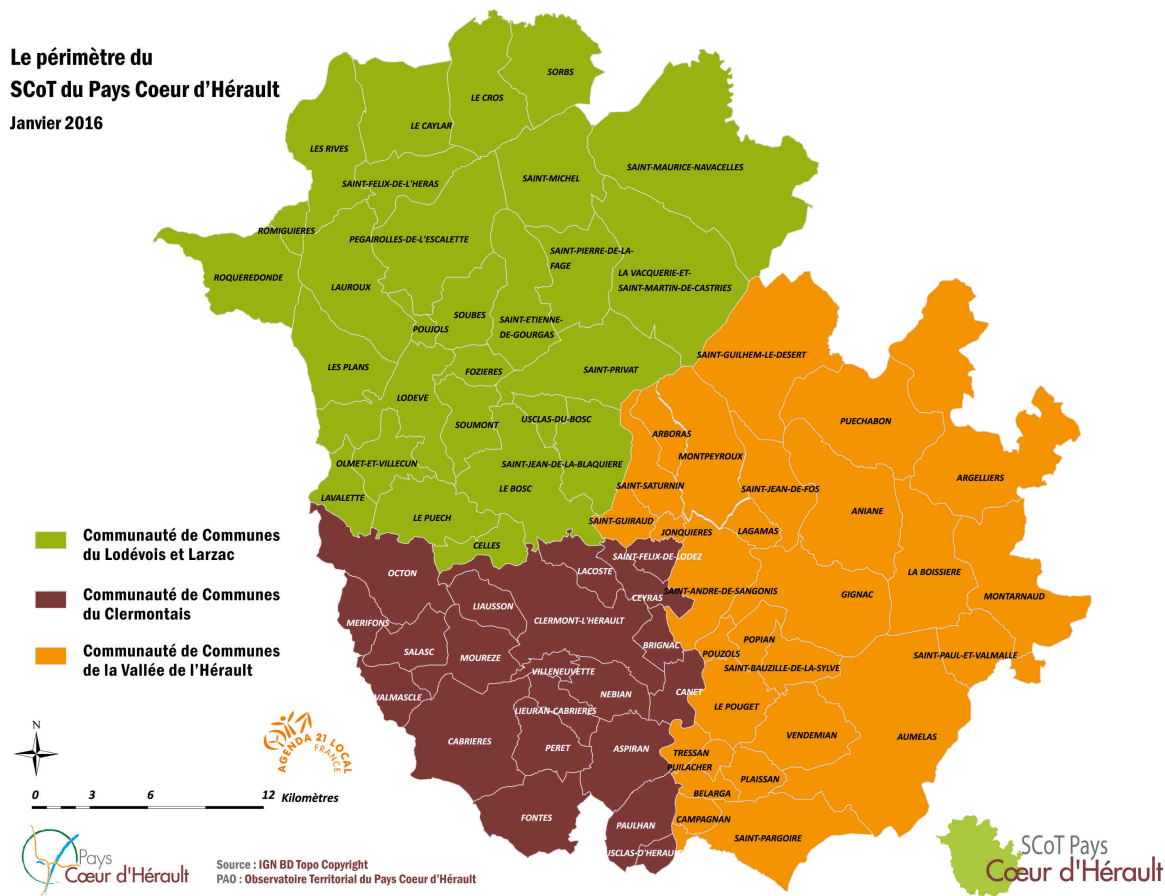


Réalisation : TERCIA consultants, février 2017

Source : BD TOPO® © V2 IGN-F – 2015, BD ALTI® © IGN-F – 2014 et PCH 2017



**Le périmètre du  
SCoT du Pays Cœur d'Hérault**  
Janvier 2016



Cartes extraites du SCoT Pays Cœur d'Hérault

**Canet : un bourg rural au coeur de la plaine viticole, à la confluence de la Lergue et de l'Hérault**

La ville de Canet, malgré la forte dynamique démographique, est restée d'identité rurale, en lien avec des paysages viticoles de plaine, la proximité immédiate des berges de l'Hérault et de la Lergue, ainsi que l'amphithéâtre de puechs et coteaux viticoles et de garrigues, qui entourent visuellement la ville, citons le puech du Pouget tout proche. Ainsi, agriculture et espaces de nature sont aux portes de la ville.

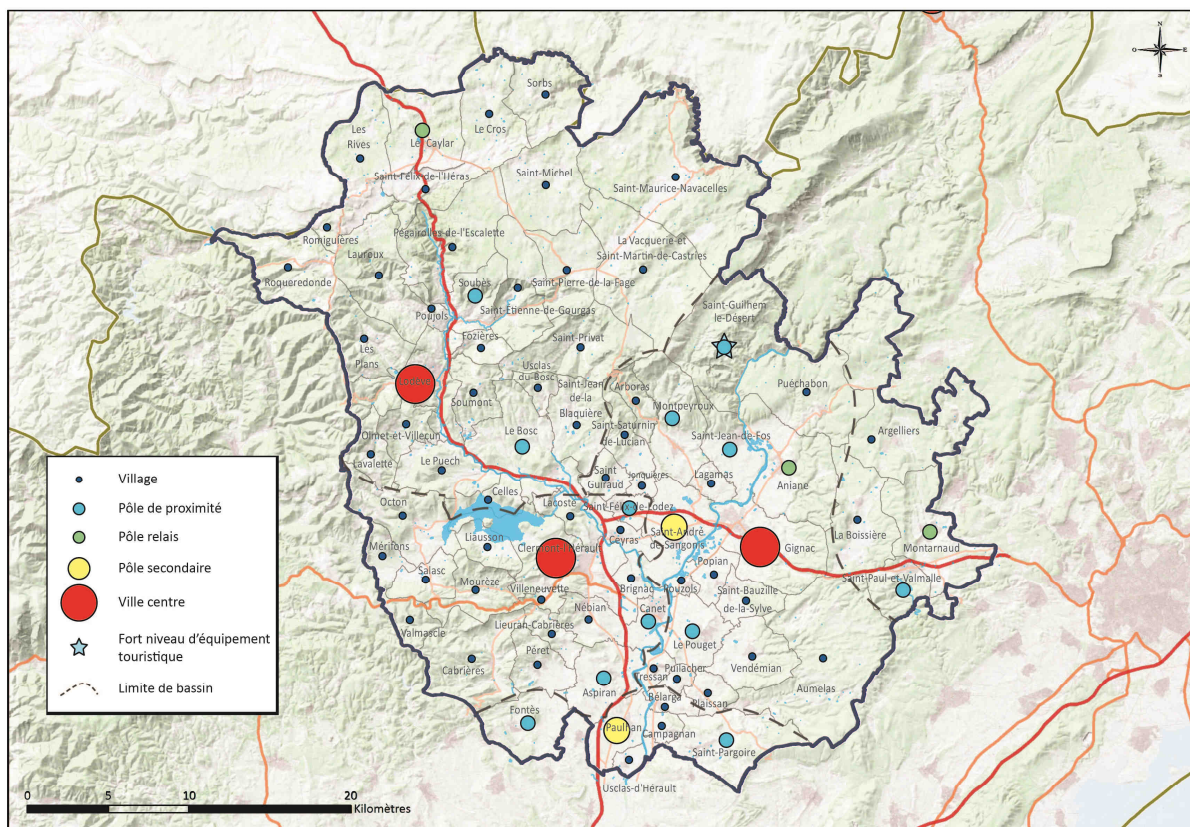
Un autre élément identitaire fort de la commune de Canet s'exprime par la présence de l'eau. En effet, la commune est bordée par le fleuve Hérault et les rivières de la Lergue et de la Dourbie. Elle est également traversée par 3 ruisseaux (Le Garel, La Lieutre et la Grange). Notons en ce sens la présence du pont de Canet qui permet de connecter les deux rives de l'Hérault. Le fleuve, pour Canet n'est nullement une limite. Il est facteur de liens. Le pont est une partie intégrante forte du cadre de vie et de l'identité des habitants de Canet.

La richesse environnementale au travers de la trame verte et bleue de la commune est également facteur de l'attractivité touristique du territoire. Canet est le point de départ de nombreuses randonnées pédestres qui permettent la découverte de cette richesse patrimoniale et environnementale de la plaine de l'Hérault.

## Canet : Une Démographie très dynamique depuis deux décennies

La ville de Canet est située dans une entité urbaine quasi continue de plus de 15 000 habitants, si l'on prend en compte la proximité immédiate avec Clermont l'Hérault (9 000 habitants environ) et ses communes très proches (Brignac). La ville de Canet a connu une croissance démographique forte sur les 40 dernières années et principalement sur la période récente de 1999 à 2009 avec un taux exceptionnel supérieur à 8%/an. Cette croissance démographique très forte à cette période peut s'expliquer avec la création de l'A75/A750 (gratuite), qui constitue sans conteste un élément attractif pour la population. En effet, Canet se situe au centre des axes routiers importants Montpellier-Béziers-Sète. Élément caractéristique, le pont sur l'Hérault situé à Canet est un facteur d'accessibilité et d'attractivité fort de la commune. Ce sont environ 10 000 véhicules par jour qui traversent le pont pour se rendre à Clermont l'Hérault ou emprunter la route départementale qui se dirige à Sète. Cette localisation et un prix du foncier attractif constituent une explication à cette dynamique. La ville de Canet a attiré principalement des jeunes couples avec enfants. Une majorité de la population communale est active, avec un taux d'actifs résidents supérieur à celui de l'intercommunalité (73,6 % contre 67,6 % à l'échelle intercommunale).

## Canet est un pôle secondaire en devenir du SCoT Pays Coeur d'Hérault



Carte extraite du diagnostic du SCoT Pays Coeur d'Hérault - validé le 4 mai 2018



La commune de Canet s'inscrit dans l'armature de bourgs et villages du Coeur d'Hérault, en complémentarité des villes centres de Clermont l'Hérault, Lodève et Gignac, mais également du pôle secondaire de Paulhan. En tant que pôle de proximité, Canet assure une attractivité locale réelle, en matière d'équipements, de services (poste, écoles, crèche, équipements sportifs, culturels, services communaux, commerces de proximité, distributeur de billets ...), et de commerces (artisanats, alimentations et produits du terroir, salons de coiffure, d'esthétique, bars, restaurants, camping, commerces de proximité). En effet, la commune a su conserver une centralité dans le Coeur d'Hérault, pour les communes environnantes : Le Pouget, Pouzols, Puilacher, Tressan, Brignac, Saint André de Sangonis, et Clermont l'Hérault. Ces activités commerciales et de services répondent aux besoins des habitants de Canet, mais aussi des villages alentours et aux personnes de passage.

Dans le SCoT en cours d'élaboration, le rôle structurant de Canet sera fortement renforcé par un meilleur niveau d'équipements et de services, et un maintien de la dynamique démographique. En effet, la ville de Canet souhaite évoluer en pôle secondaire. Ainsi, la ville sera pleinement confortée dans son rôle structurant local. De plus, la proximité avec la ville centre de Clermont l'Hérault sera confortée dans le PADD du SCoT, par une complémentarité fonctionnelle et urbaine à définir et à calibrer.

### ***Canet : Des activités économiques, touristiques et associatives de proximité qui se renforcent***

La commune de Canet dispose d'un réseau de commerces de proximité et de restauration, articulé en grande majorité autour de la Grand Place et dans le noyau villageois historique.

Canet dispose de 2 restaurants, 2 boulangeries, 1 fleuriste, 3 commerces de restauration sur commande, 3 salons de coiffure, 1 salon esthétique, 1 bureau de tabac, 1 épicerie. Ajoutons le distributeur de billets, qui en milieu rural constitue réellement un facteur d'attractivité pour les communes alentours car elles en sont dépourvues.

La commune accueille les mardis et jeudis matin un marché de produits locaux et de proximité.

En termes d'hébergement pour répondre à la demande touristique, la commune de Canet dispose d'un camping 3 étoiles et de gîtes dans le vieux village. Les plages de Canet sur l'Hérault sont également un facteur d'attractivité estival pour de nombreux touristes.

Les emplois présents sur la commune sont essentiellement dans le secteur du commerce, des transports, des services et de l'éducation. Toutefois, la commune ne conserve pas un taux d'emploi élevé depuis 2008 (seulement 22,8 % des emplois se font sur la commune).

La commune de Canet dispose également d'un appui intercommunal dans le cadre du maintien et développement du commerce en cœur de ville. Le dispositif d'aide aux loyers pour les commerces ou activités artisanales dans les centres villes vise à favoriser l'implantation de commerces de proximité et la reprise de fonds de Commerces. Il prend la forme d'une subvention attribuée en fonction du loyer, par la Communauté de Communes du Clermontais et la commune sous réserve d'une contractualisation avec la commune concernée et dans la limite des fonds attribués au budget de l'année en cours.

Notons le démarrage du projet de requalification de la cave coopérative de Canet, avec la création de logements mais également de commerces aux abords d'une nouvelle placette. Citons principalement : agence immobilière, assurance, coiffure, fleuriste, cave à vin, esthéticienne, snack, produits de terroir.



Façade de l'ancienne cave coopérative



Création de 400 m<sup>2</sup> de commerces et services

Le tissu associatif y est également bien implanté avec plus de 25 associations actives sur le territoire communal.

### ***Canet : Une commune historiquement viticole***

La commune de Canet est située sur des terres à caractère viticole. La moitié de la surface du territoire communal est dédiée à la viticulture. Egalement frappée par la crise viticole, la commune se tourne désormais vers une production mesurée autour de la création de caves particulières et vers la production saisonnière de fruits et légumes. Le développement des circuits courts répond aux nouvelles attentes des consommateurs résidents sur le territoire intercommunal.

## Canet : Une offre d'habitat résidentiel et des projets de requalification

La ville de Canet se compose d'une prédominance des résidences principales au détriment des résidences secondaires. La vacance est élevée (9.7% en 2013 contre 7.4% dans l'Hérault).

Un nouveau programme d'habitat sera très prochainement réalisé en coeur de ville, sur le site de l'ancienne cave coopérative. Il répond aux besoins identifiés sur la commune et analysés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en cours de préparation.



Plan masse du projet d'ensemble

Il s'agit de 30 terrains à bâtir, 24 logements locatifs aidés, 8 logements à la vente (PSLA). L'offre proposée sera constituée de logements en R+1, R+2 et R+3 (habitat intermédiaire et petit collectif), ainsi que des pavillons (habitat mitoyen et individuel).



Plan masse des petits collectifs et logements intermédiaires.



La commune participe également à un diagnostic de territoire dans le cadre de l'AMI Régional "Reconquête des Friches". En effet, sur son territoire se localise une friche industrielle de 10ha, qui constitue un espace de projet très intéressant en entrée de ville. Il s'agit d'un enjeu majeur de développement et de reconquête pour la commune.



### ***Photos de la friche***

En effet, il s'agit de l'ancienne usine de dépollution Agrocanet "fabricant de sucre de raisin". La commune envisage de se porter acquéreur du terrain. Elle ambitionne de réaliser un véritable "poumon vert" pour le Coeur d'Hérault sur ce site. Des projets sont dès à présent envisagés, comme la création d'un crématorium et d'une salle de spectacle. Celle-ci répond à la démarche d'itinérance du Théâtre intercommunal du Sillon, dans le cadre de la politique culturelle intercommunale.

L'étude de définition et de programmation du présent contrat, s'attachera à formuler les projets pour ce site.

### ***Canet : Une ville connectée et traversée***

La commune de Canet jouit d'une très forte accessibilité vers les métropoles de Montpellier et de Béziers, ainsi qu'avec Clermont l'Hérault (A750/A75 et RD2). Le pont sur l'Hérault situé à Canet est un facteur d'accessibilité et d'attractivité fort de la commune. Ce sont environ 10 000 véhicules par jour qui traversent le pont pour se rendre à Clermont l'Hérault ou emprunter la route départementale qui se dirige à Sète. Ainsi, la question du réaménagement de la traversée de Canet, l'élargissement du Pont, et assurer le développement d'un réseau de mobilité douce est un enjeu essentiel pour préserver le cadre de vie de ses habitants.

Canet est une commune où la part de la voiture dans les équipements des ménages est supérieure au taux constaté sur l'intercommunalité (en 2013, près de 89 % contre 83 % sur le territoire intercommunal). Cela souligne une desserte en transport collectif qui reste à renforcer. En effet, la commune est desservie par 2 lignes de transports en commun du Département :

- La ligne 305 qui établit une liaison directe journalière, depuis Aspiran, jusqu'à l'agglomération de Montpellier.
- La ligne 307 qui établit une connexion entre les communes de Plaissan et de Clermont l'Hérault. Depuis avril 2018 la Communauté de Communes a pris en charge le renforcement de cette ligne afin de permettre une offre de trajets en bus sur le Clermontois pour favoriser l'achat local et faciliter la mobilité des habitants, entre Clermont l'Hérault, la ZAE des Tanes Basses, la ZAC de la Salamane, Canet, Brignac.

## Canet : La problématique de l'eau et des berges sur la commune

En complément, « depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Clermontais dispose de la compétence GEMAPI. Afin de décliner de façon opérationnelle cette nouvelle compétence, la collectivité a engagé la démarche visant à obtenir la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) au premier trimestre 2019. Cette DIG permettra la mise en œuvre du plan de gestion du Fleuve Hérault élaboré par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Syndicat Mixte du Fleuve Hérault.

Ce plan de gestion intègre notamment un programme de travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve de la commune de Canet notamment. »

Des travaux ont d'ores et déjà été entrepris par le traitement des atterrissements en aval du Pont de Canet afin de répondre à un objectif de minoration des phénomènes de crues.

### Liste des polarités propres à Canet

#### - Mobilité

Le pont de Canet  
(10000 véhicules/j)

#### - Culture et Loisirs

Maison des arts  
Association sportives  
culturelles et de loisirs  
Pôle éducatif et sportif  
Centre de loisirs  
intercommunal  
Evénements à l'échelle de  
la vallée : expositions  
peintures, le salon des arts  
et les canestivals

#### - Touristique

Camping 3\* les rivières  
61 emplacements  
10 mobil-homes  
5 chalets  
2 gîtes

#### - Environnement

Berges du fleuve Hérault  
La Dourbie  
La Lergue

#### - Education

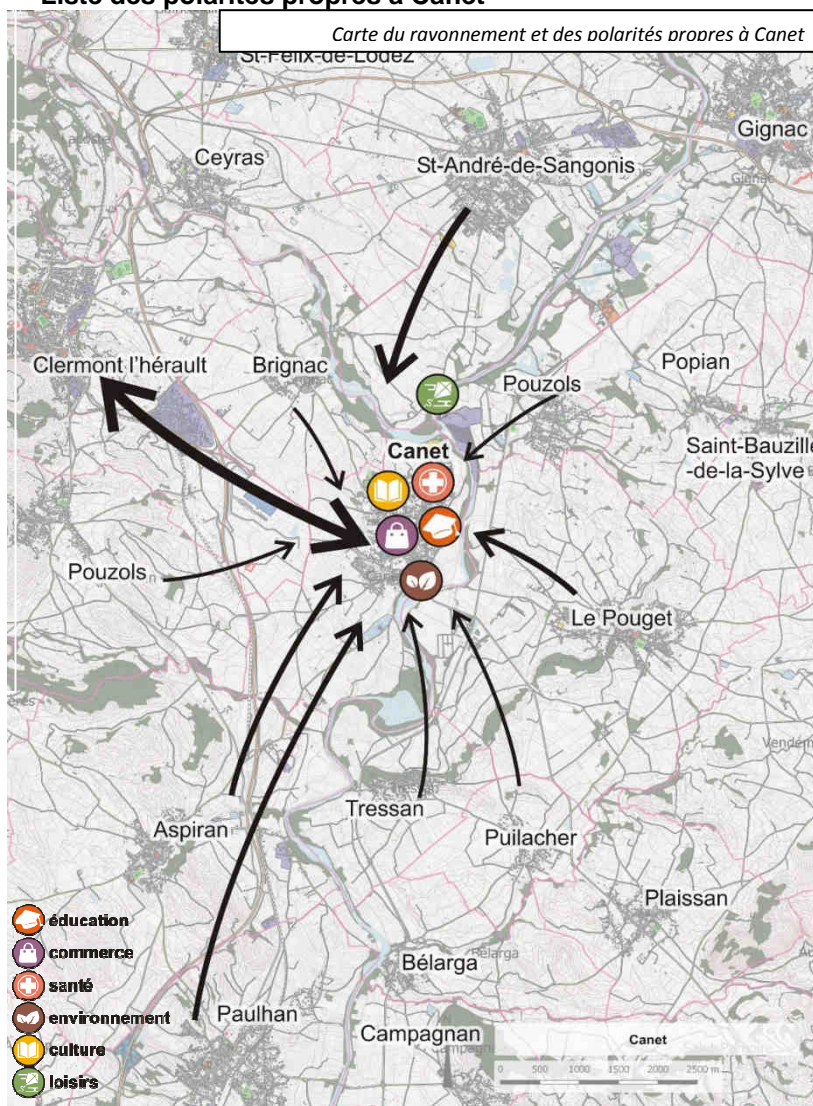
Ecoles primaires et  
maternelles  
Crèche intercommunale

#### - Santé

Offre médicale et  
paramédicale variée

#### - Economie

Commerces de proximité  
diversifiés



La commune de Canet est un point de passage déterminant à l'échelle du territoire. Le pont est l'élément emblématique de cette relation. De plus, à la confluence de la Lergue et de l'Hérault, Canet bénéficie de sa proximité avec de nombreux Grands Sites tels que le lac du Salagou et le cirque de Mourèze, à l'Ouest, Saint Guilhem le Désert et le cirque de Navacelles, au Nord. La commune est aussi le point de départ de nombreuses randonnées pédestres qui mettent en valeur la ripisylve de l'Hérault, qui jouxte plusieurs communes. De plus, au-delà du rôle et de l'influence de Canet relatif aux mobilités, de nombreux services et équipements sont polarisants. Or, de larges emprises parcellaires, situées à des endroits stratégiques, peuvent être le support de projets profitant à l'ensemble des habitants sur le territoire. C'est donc nécessairement en misant sur la complémentarité des différents acteurs potentiels que des services et équipements pourront être créés, pour l'ensemble des habitants du pays.



### Synthèse du diagnostic

Canet est une « ville centre » dont les fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire environnant sont associées à **la mobilité, au cadre de vie et à l'environnement**. Les différentes caractéristiques qui permettent à Canet de se doter d'une vision prospective à moyen et long termes sont identifiées dans les tableaux synthétiques suivants.

MOBILITE			
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Canet occupe une situation géographique centrale dans la vallée de l'Hérault. Les flux de déplacements quotidiens sont importants, notamment grâce au pont (10000 véhicules par jour). Le pont de Canet constitue une entrée directe sur le centre ville et la Grande place.	Bien que cette fréquentation anime la vie de village, la voiture est trop présente. La configuration des différentes voies est peu adaptée à la mobilité partagée entre piétons, deux roues et voitures. Les voies réservées aux circulations douces sont limitées, sans continuité véritable à l'échelle de la commune.	On observe des besoins de recalibrer, de recanaliser et de diversifier les accès.	L'omniprésence de la voiture étouffe les espaces du centre-ville ; c'est un obstacle majeur au partage du cadre de vie et au développement d'autres modes de déplacements.

## CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
L'eau en tant qu'élément identitaire. Le fleuve Hérault, de nombreux gués et des ruisseaux sont à proximité du centre ancien.	Le plan PPRI identifie le centre ancien dans un secteur critique. Les inondations et crues aléatoires obligent à aménager et à préserver les berges	Le tourisme et le cadre de vie sont des polarités à affirmer. Ainsi, de nombreuses parcelles, à proximité du centre-bourg et des axes principaux, peuvent être requalifiées. Ces parcelles sont pour la plupart reliées entre elles par des cours d'eaux	L'attractivité, si elle n'est pas aménagée, risque d'entraîner la détérioration des plages et des berges. La problématique principale sera l'organisation du stationnement et de l'accès aux berges.
Les équipements et les services à la population sont variés et conséquents. La commune de Canet est largement dotée en équipements socio-culturels.	L'absence d'une salle pluri-activités à la taille de la commune et de son important tissu associatif.	Du fait que le tissu associatif est bien ancré dans la vie de la commune, une salle pluri-activités devient nécessaire, tant pour les écoles et associations. Cette infrastructure rayonnerait à l'échelle du territoire.	La perte du tissu associatif.

Canet est dans une situation de passage obligé sur l'axe Clermont l'Hérault-Sète. Canet jouit donc d'une très forte accessibilité, qui influence une échelle territoriale large. Or, le projet bourg-centre permet de poser les questions, enjeux et orientations relatives à l'attractivité de Canet. La requalification de cette attractivité doit composer entre le renforcement des liens à l'échelle du territoire du cœur d'hérault et la valorisation de la vie de bourg. Ainsi, le renforcement du rôle de bourg-centre de Canet s'appuie sur :

- **la requalification du cadre de vie** (apaiser les entrées de villes, valoriser les espaces publics et requalifier les friches grâce à des aménagements paysagers)
- **la diversification de l'offre de services** (réadapter les équipements publics au regard des nouveaux besoins associatifs et éducatifs)
- **une approche environnementale** (mutualiser les modes de déplacements doux avec un système de parcs qui relie les quartiers entre eux)

Les enjeux qui synthétisent et guident cette vision stratégique sont :

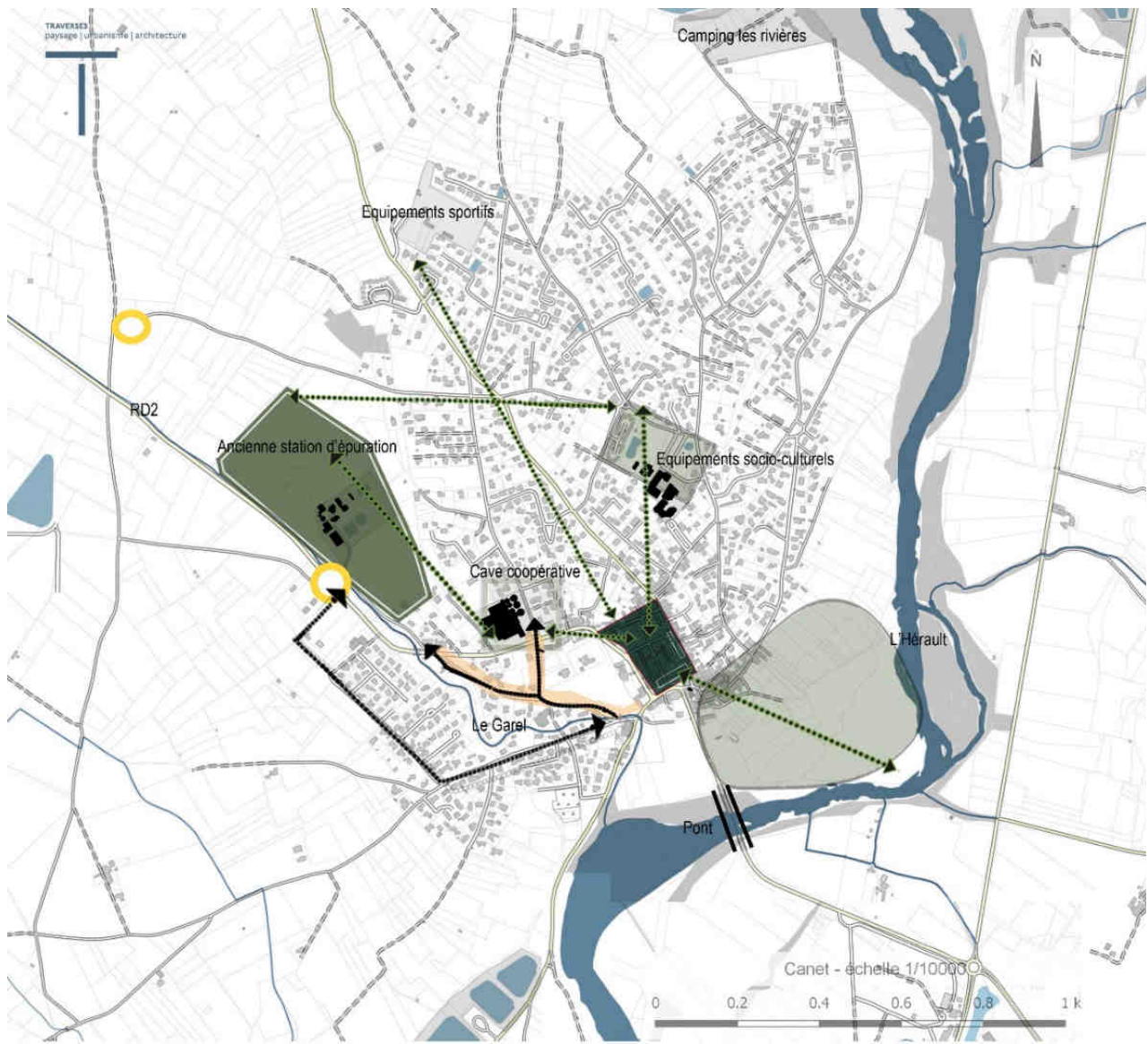
- **l'apaisement de la traversée de bourg et la valorisation du rôle du pont de Canet**

**Enjeux de court à long terme**

- **la mise en réseau des espaces publics au travers des cheminements doux, du chemin de l'eau et des trames vertes et bleues**

**Enjeux de court et moyen terme**

Les secteurs à enjeux qui sont retenus sont les entrées de villes à l'Est et au Sud, le centre ancien (plus précisément la Grand Place) et les abords de l'établissement multi accueil collectif familial "La Ritournelle".



Carte des enjeux de Canet

**EXISTANT**



équipements, services, commerces



foncier public



réseau routier



Futurs ronds-points

**ENJEUX**



mise en réseau des espaces publics au travers des cheminements doux, du chemin de l'eau et des trames vertes et bleues



apaisement de la traversée de bourg et valorisation du centre

*Hiérarchisation des lieux à enjeux*



Court terme



Moyen terme



Long terme

### **Article 3 : la stratégie de développement et de valorisation**

Depuis plus de deux décennies, le village puis la petite ville de Canet, a connu une formidable dynamique démographique. L'arrivée de l'autoroute (A75/A750) qui a rapproché Montpellier, puis Béziers, mais également la proximité de villes comme Clermont l'Hérault, Gignac, Pézenas, en plein essor a bénéficié à Canet.

Le Pont sur l'Hérault, le foncier accessible, le cadre de vie et patrimonial ont sans doute largement aidé à renforcer l'accueil de nouveaux habitants. Aujourd'hui, par le projet bourg centre, la commune souhaite pleinement affirmer sa position de ville dans la plaine de l'Hérault. Ce positionnement est en cours de renforcement par les projets comme la requalification de la cave coopérative, ou de manière plus stratégique, par le SCoT en cours d'élaboration. Il doit permettre à Canet de développer ses équipements et services, pour répondre aux besoins de ses habitants, mais également des communes voisines. En effet, l'objectif de la commune est d'améliorer le "bien vivre" des habitants de Canet et des habitants alentours.

Cet objectif de qualité de vie passera par :

- la mise en place de déplacements harmonieux et durables, tant au travers de ses connexions avec les villes stratégiques du territoire (Clermont l'Hérault), que dans les déplacements doux (pistes cyclables, cheminements) ;
- la requalification des espaces publics en coeur de ville, au sein de rues apaisées et commerçantes ;
- la réalisation d'équipements structurants, en lien avec le passé de la commune, comme la reconquête de la friche urbaine d'Agrocanet.

Ainsi, la commune a traduit dans le cadre de Bourg Centre cette ambition, au sein des deux axes de développement ci-dessous :

axe 1 : valoriser le centre-ville de Canet, au bénéfice de la convivialité et de la vitalité commerciale

axe 2 : affirmer Canet dans sa fonction de bourg centre, à l'échelle du territoire du cœur d'Hérault



## **Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation**

Le projet communal du bourg centre de Canet est basé sur des prospectives. Cette vision d'un projet à 15 ans s'appuie sur les orientations suivantes :

**Axe 1 : valoriser le centre-ville de Canet, au bénéfice de la convivialité et de la vitalité commerciale**

*La mise en place d'une étude de mobilités a pour objectif de diversifier les modes de déplacements, tant pour les Canétois que pour les habitants du territoire. La requalification du pont pour les mobilités douces est aussi prise en compte. Cette étude de mobilités vise aussi à maîtriser la traversée de Canet. La requalification des sens de circulation, afin d'apaiser et d'améliorer la vie dans le centre-bourg, devient nécessaire. Par la suite, cette requalification a un impact sur les qualités potentielles des espaces publics. Ainsi, la vie de bourg est valorisée grâce à l'aménagement des espaces publics et des lieux de stationnement. Cette requalification du cadre de vie s'accompagne aussi d'un système de parcs, à l'échelle de la commune, qui permet de maîtriser le chemin de l'eau et de diversifier les modes de déplacements.*



**Action 1 :** réfléchir à la mise en place d'un sens unique, comme une mini déviation du centre ancien, afin d'en apaiser l'ambiance, de favoriser la vie commerciale et de permettre l'installation de larges trottoirs, de pistes cyclables et d'alignements d'arbres,



**Action 2 :** positionner des parkings proches et baliser les accès vers le centre,

**Action 3 :** renforcer la vitalité commerciale, création de nouveaux commerces dans le cadre de la requalification de la cave coopérative,



**Action 4 :** aménager la Grand Place : créer un aménagement de meilleure qualité, mettre en place une signalétique soignée et du mobilier sobre, notamment autour des fontaines et de la statue, favoriser les plantations dans les porches d'entrée, mettre en valeur les façades. Prolonger cet aménagement dans le temps à l'intérieur des ruelles et autour des équipements.

**Axe 2 : affirmer Canet dans sa fonction de bourg centre, à l'échelle du territoire du cœur d'Hérault**

*L'entrée de ville à l'est, aujourd'hui délaissée, est pensée comme un parc, qui profitera à l'ensemble du territoire. L'objectif est de réhabiliter ces 10 ha de friche industrielle, qui sont une limite poreuse avec Clermont-l'Hérault et les autres communes à l'Est, en un « poumon vert ». Cette volonté vient, entre autres, du fait qu'il n'existe pas d'espace semblable à l'échelle du bassin de vie.*

*L'offre de services et de commerces reste concentrée dans le centre ancien. Afin de diversifier l'implantation des équipements, la création d'une nouvelle salle poly-activités dans le tissu urbain au Nord-Est permet d'apaiser le centre-ancien, de mieux articuler celui-ci avec les extensions récentes et de répondre aux nouveaux besoins du territoire.*

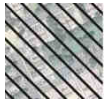
*Forte d'une progression démographique depuis 20 ans et une poursuite constante, la commune de Canet souhaite renforcer sa position de bourg centre en priorisant ces actions sur la qualité de vie de ses habitants et ceux des communes alentour.*

*L'accent sera mis sur les déplacements harmonieux et les services.*



**Action 1** : organiser un parc au bord de l'Hérault, à l'arrivée du pont

- composer une grande prairie selon des thèmes :
  - . l'accueil : création de parkings ombragés, structurés par l'eau, connectés au centre-bourg,
  - . le repos : aménager des placettes ponctuées d'arbres isolés, installer des éléments de mobiliers de détente,
  - . le jeu : mise en place d'équipements collectifs composés de mobilier simple,
- préserver la ripisylve :
  - . mettre en valeur et délimiter le cordon boisé le long du cours d'eau,
  - . canaliser les accès jusqu'au fleuve,



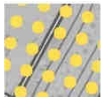
**Action 2** : insérer le projet en cours sur le site de la cave coopérative dans la trame des parcs :

- développer les commerces et les services,
- planter les abords de manière généreuse d'essences de première grandeur,



**Action 3** : aménager un parc en entrée de ville sur la friche industrielle :

- mettre en valeur le patrimoine industriel :
  - . composer le parc avec l'ossature des bâtiments et les végétaux déjà présents,
  - . soigner les vues depuis la départementale D2,



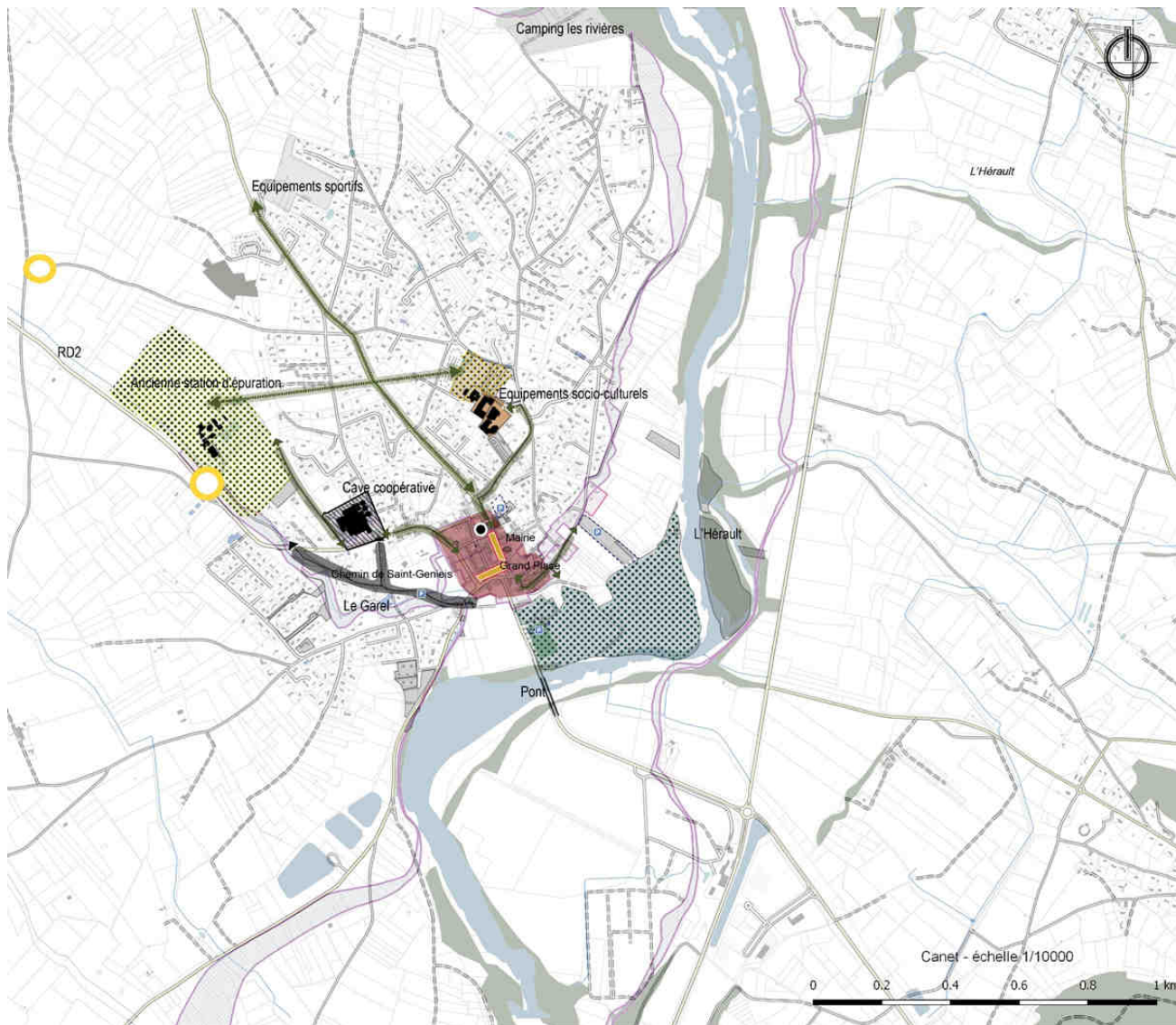
**Action 4** : créer des espaces publics autour de la micro-polarité constituée par l'école, la crèche, le centre aéré, les équipements sportifs et la nouvelle salle poly activité : aménager des squares, des aires de jeux, en lien avec l'eau, ombragés, propices à la rencontre et développer des accès depuis les quartiers résidentiels



**Action 5** : en complément de la Maison des Arts, profiter de la création de ces parcs pour installer des manifestations culturelles : projections en plein air...



**Action 6** : créer les continuités pour piétons et cyclistes entre ces parcs.



Carte du projet bourg-centre de Canet sur le long terme



## **Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021**

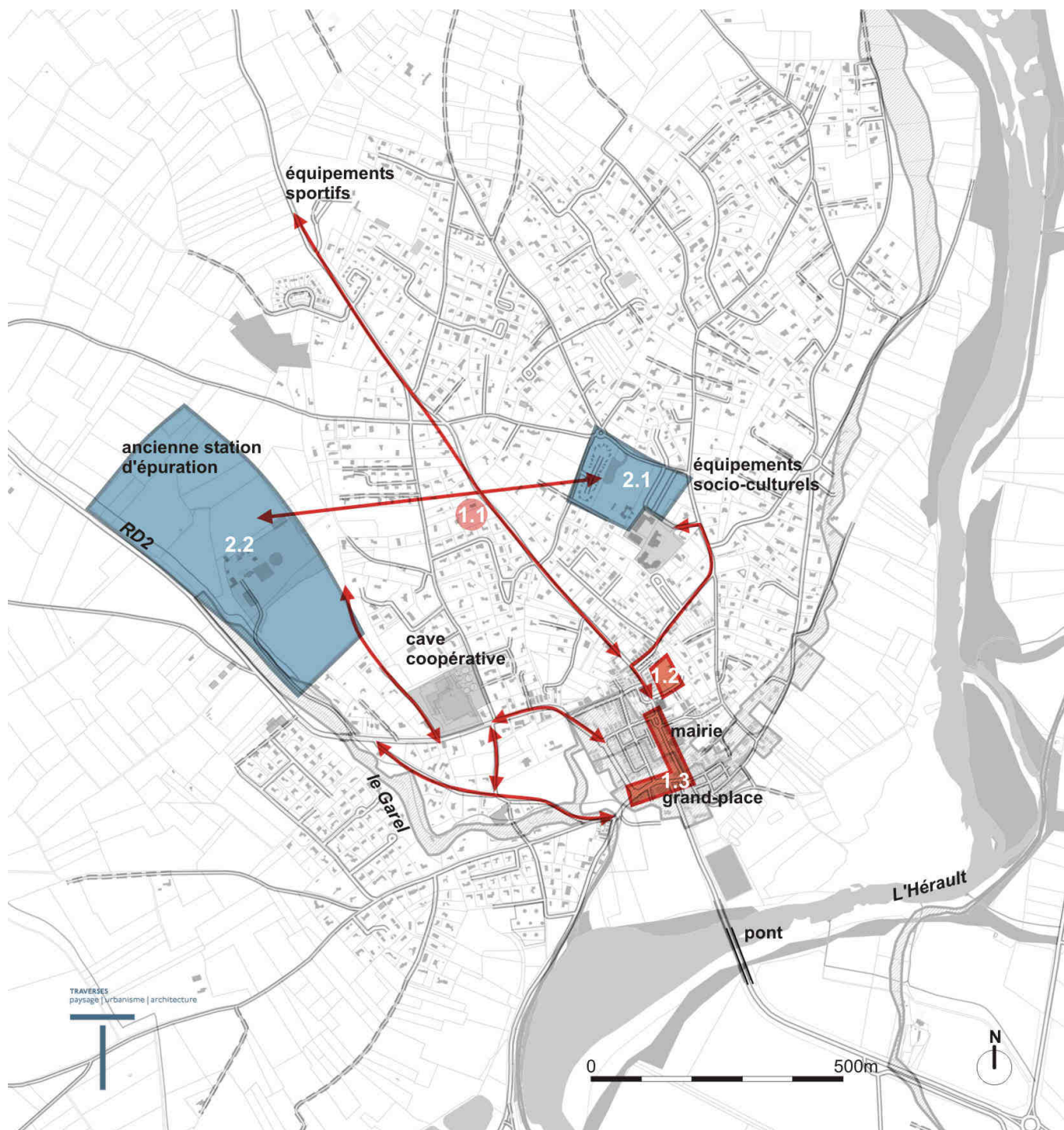
Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2018	2019	2020	2021
<b>AXE 1 / valoriser le centre-ville de Canet, au bénéfice de la convivialité et de la vitalité commerciale</b>					
<b>ACTION 1.1</b> Etude mobilité					
<b>ACTION 1.2</b> Réalisation d'un parking derrière la mairie					
<b>ACTION 1.3</b> Aménagement de la Grand Place et de la Grand Rue	<i>Projet 1.3.1 Aménagement de la Grand Place</i>				
	<i>Projet 1.3.2 Aménagement de la Grand Rue</i>				
<b>AXE 2 / affirmer Canet dans sa fonction de bourg centre, à l'échelle du territoire du cœur d'Hérault</b>					
<b>ACTION 2.1</b> Création d'une salle pluri activités					
<b>ACTION 2.2</b> Etudes de définition et de programmation sur le site de la friche					





### Structuration des projets autour de 2 axes stratégiques de développement

**axe 1** valoriser le centre-ville de Canet, au bénéfice de la convivialité et de la vitalité commerciale

- Action 1.1 étude mobilité
- Action 1.2 réalisation parking derrière la mairie
- Action 1.3 aménagement Grand Place et Grand rue

**axe 2** affirmer Canet dans sa fonction de bourg centre, à l'échelle du territoire du cœur d'hérault

- Action 2.1 réalisation salle pluri activités
- Action 2.2 études de définition et de programmation sur le site de la friche



<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n° 1.1</b>
Valoriser le centre-ville de Canet, au bénéfice de la convivialité et de la vitalité commerciale	<b>Titre de l'action :</b> <b>Elaboration d'une étude mobilité</b>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le pont sur l'Hérault situé à Canet est un facteur d'accessibilité et d'attractivité fort de la commune. Ce sont environ 10 000 véhicules par jour qui traversent le pont pour se rendre à Clermont l'Hérault ou emprunter la route départementale qui se dirige à Sète. Ainsi, une étude mobilité centrée sur la question du réaménagement de la traversée de Canet, l'élargissement du pont et le développement d'un réseau de mobilité douce est un enjeu essentiel pour renforcer le rôle de bourg-centre de Canet.</p> <p>Une étude mobilité permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ mieux <b>connaître les conditions de mobilité</b> des habitants de Canet et du pays cœur d'Hérault</li> <li>○ définir une <b>stratégie des déplacements adaptée aux besoins locaux</b></li> <li>○ <b>faciliter sa mise en œuvre opérationnelle</b> à travers des <b>solutions adaptées</b> localement.</li> </ul> <p>Cette étude est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>valorisation et structuration du réseau :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ définir les conditions de développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages.</li> </ul> </li> <li>○ <b>développement urbain :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ renforcer le maillage du territoire par un réseau de bourgs-centre : développement, mise en réseau de mobilités douces</li> <li>○ requalifier des traversées des nouveaux quartiers et limites de village.</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette étude mobilité s'appuie donc sur le volet mobilité du diagnostic stratégique du SCOT et permet d'enrichir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). De plus, il est en lien avec l'élaboration du PADD de Canet, sur la mise en place d'un réseau de cheminements doux.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>La requalification des sens de circulation, afin d'apaiser et d'améliorer la vie de bourg, devient nécessaire. La mise en place d'une étude de mobilité vise à maîtriser la traversée de Canet.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ disposer d'un plan guide des mobilités dans Canet recherchant la fluidité des déplacements et l'optimisation des stationnements : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ pérenniser et développer un réseau de circulations douces notamment pour les trajets quotidiens</li> <li>○ répondre à la problématique d'optimisation du stationnement en lien avec ses vocations (stationnement des riverains, chalands, commerçants, ...)</li> </ul> </li> </ul>	

- o réfléchir à l'adaptation du pont de Canet pour les circulations douces à aménager/requalifier
- o s'appuyer sur la valorisation des liaisons naturelles, autour des ruisseaux et de l'Hérault, comme supports d'itinéraires et de continuités douces à l'échelle du territoire
- o préparer, sécuriser et créer, le cas échéant, des itinéraires accessibles et continus aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), au vu du tissu urbain dense du cœur du village
- o valider une stratégie de mobilité multimodale et des préconisations avec l'ensemble des partenaires et la population locale

### Descriptif des opérations envisagées

Cette étude est le support de futures opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à requalifier les entrées de villes et à apaiser le centre-ville de Canet. Le cahier des charges pour l'étude mobilité est le suivant.

#### **Phase 1 : diagnostic**

- synthèse des études existantes avec une réactualisation des données
- enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire
- analyse de la mobilité sur le territoire
  - les besoins de déplacement avec une analyse des pôles générateurs de déplacements (services, santé, commerces, loisirs, emploi)
  - les offres de transports sur le territoire ou à sa périphérie

Le diagnostic devra aboutir à la proposition de scénarii d'actions, notamment sur les impacts des minis-déviations de l'entrée principale au sud-est.

#### **Phase 2 : préconisations**

l'élaboration du plan d'action doit :

- permettre de développer les modes doux alternatifs à la voiture individuelle (trottoirs plus larges, ruelles en espace partagé, qualification de l'espace par des plantations d'alignement,...)
- adapter la signalétique routière et le stationnement
- proposer des outils de « mobilité durable » qui faciliteront le déplacement prioritairement du public rencontrant des difficultés de mobilité (jeunes, personnes âgées, publics fragilités)
- préparer de nouveaux itinéraires modes doux, pour relier les villages et les pôles d'attractivité

Les propositions devront préciser le fonctionnement/organisation, leur mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage) et les aménagements à prévoir. Pour les aménagements, il s'agira de les localiser de manière assez précise (emprise, propriété foncière...).

Pour l'aide à la décision les préconisations devront être hiérarchisées et étayées par différents indicateurs :

- estimation financière, notamment sur l'élargissement du pont pour permettre de nouvelles mobilités,
- maîtrise d'ouvrage et planning de réalisation

Une méthode et un modèle de « fiche préconisation » devra être fournie par le prestataire dans le dossier de candidature.

**Maître d'ouvrage** : Commune de Canet

**Coût estimatif** : 25 000 € H-T - pour une étude pré-opérationnelle

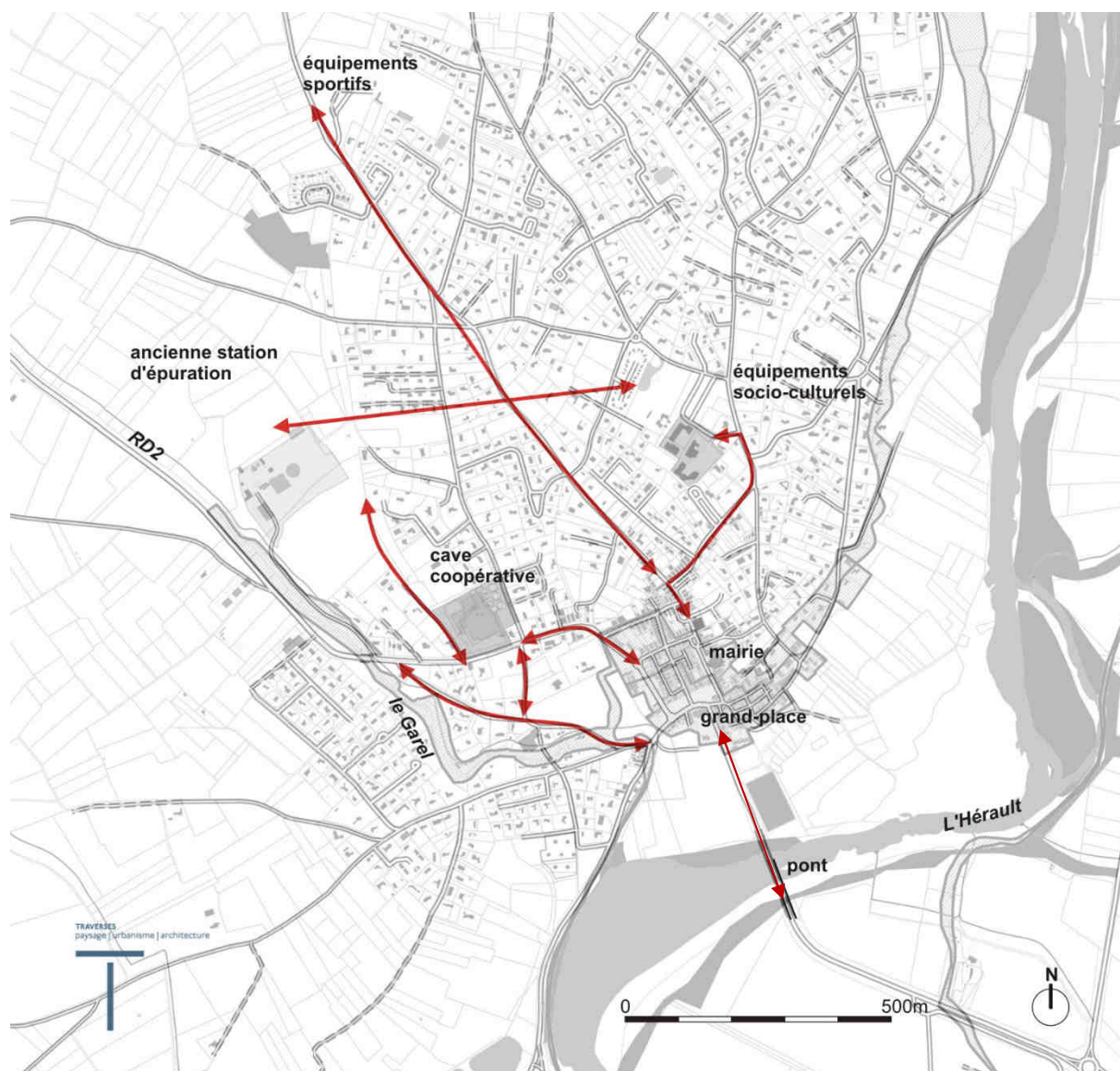
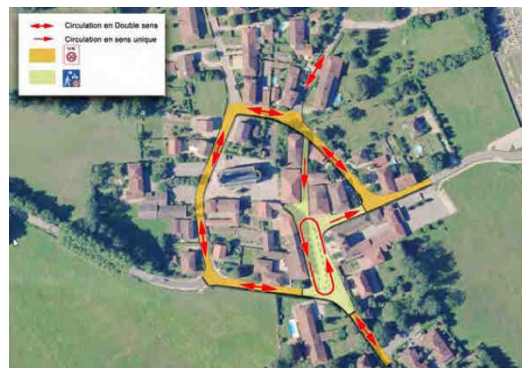
**Calendrier** : 2019

**Partenariat technique potentiellement concerné par l'action** : Communauté de Communes du Clermontais, Pays Cœur d'Hérault, Etat, Département

**Partenariat financier potentiellement concerné par l'action** : Région, Département, ADEME, Etat

*Exemple d'une étude mobilité mise en place à Cras-sur-Reyssouze, Ain (01)*

Pour apaiser la circulation et confirmer l'occupation multimodale du lieu, la municipalité de Cras-sur-Reyssouze a rapidement opté pour un statut de zone de rencontre dans le centre du village. Un plan de circulation sur la place et les rues adjacentes avec sens unique a permis d'organiser les flux de véhicules et d'améliorer la sécurité.



Carte de situation des liaisons qui seraient à étudier dans l'étude mobilité

### Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- linéaire de circulations douces créées ou valorisées
- enquête de fréquentation et de satisfaction

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n° 1.2</b>							
Valoriser le centre-ville de Canet, au bénéfice de la convivialité et de la vitalité commerciale	<b>Titre de l'action :</b> <b>Réalisation d'un parking derrière la mairie</b>							
<b>Présentation de l'action</b>								
<b>Contexte</b>								
<p>La commune de Canet possède actuellement quatre parkings autour du centre ancien. Ces derniers sont saturés, du fait qu'ils sont situés à proximité des principaux axes de communication. La commune de Canet a déjà engagé des actions pour la création de nouveaux lieux de stationnement. Ils permettent de laisser davantage de place aux piétons et aux modes doux dans le centre ancien.</p>								
<b>Objectifs stratégiques</b>								
<p>La réalisation d'un nouveau parking sur le terrain récemment acquis par la mairie permet d'optimiser le stationnement en lien avec diverses vocations (stationnement des riverains, chalands, commerçants, ...). De plus, ce parking vise à libérer les espaces publics du centre historique du stationnement et à améliorer leur fonctionnement et leur confort d'usage. Enfin, ce parking situé à moins de 100 mètres du cœur du bourg et des commerces permet de répondre à la demande en termes de stationnement quotidien et évènementiel.</p>								
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>								
<p>L'action consiste en la création d'un parking ombragé, structuré par une continuité piétonne entre la rue de la Poste et l'impasse des Jardins et connecté au parking existant. Ce parking est de 40 places dont deux places PMR. Face à cela, les différents critères qui peuvent structurer le cahier des charges sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ exigence de perméabilité du revêtement de sol employé</li> <li>○ continuités piétonnes avec le parking existant, la rue de la Poste et l'impasse des Jardins</li> <li>○ plantation d'arbres d'ombrages</li> <li>○ éclairage LED</li> <li>○ utilisation des matériaux de revêtements de sols pour délimiter les espaces</li> <li>○ mobilier urbain coordonné avec celui employé dans l'ensemble du centre.</li> </ul> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Canet</p> <p><b>Coût estimatif :</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>périmètre concerné</b></td> <td style="width: 35%;"><b>surface</b></td> <td style="width: 35%;"><b>coût estimatif</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>1930 m<sup>2</sup></b></td> <td><b>100 000 € HT</b></td> </tr> </table> <p><b>Calendrier :</b> 2019</p>			<b>périmètre concerné</b>	<b>surface</b>	<b>coût estimatif</b>	<b>Total</b>	<b>1930 m<sup>2</sup></b>	<b>100 000 € HT</b>
<b>périmètre concerné</b>	<b>surface</b>	<b>coût estimatif</b>						
<b>Total</b>	<b>1930 m<sup>2</sup></b>	<b>100 000 € HT</b>						



**Partenariat technique potentiellement concerné par l'action :** Hérault Energie

**Partenariat financier potentiellement concerné par l'action :** Département, Hérault Energie, ADEME



Carte de situation du parking

### Évaluation et suivi de la mesure

actions et indicateurs envisagés :

- création du parking à vérifier/valider avec Etude mobilités
- étude de la fréquentation

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n° 1.3</b>
Valoriser le centre-ville de Canet, au bénéfice de la convivialité et de la vitalité commerciale	<p align="center"><b>Titre de l'action :</b></p> <p align="center"><b>Aménagement de la Grand Place et de Grand rue</b></p>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Canet possède un patrimoine bâti riche, autour de Grand Place et Grand Rue : tour de guets, maisons à étage, volets, balcon en fer forgé, couleur des enduits... De plus, les espaces publics sont ponctués par des « événements » (fontaine, bancs, alignements d'arbres...) qui contribuent au caractère social de ces espaces. La commune de Canet est vigilante à maintenir une « vie de bourg » dans son centre ancien (exemple, l'aménagement de la Maison des Arts en 2010).</p> <p>La Grand Place et Grand Rue sont des espaces au potentiel attractif majeur. Par leurs dimensions et leurs situations, ce sont des lieux de vie emblématiques de Canet. En effet, ils sont situés dans l'entrée de ville au Sud, face au pont. De nombreux commerces y sont présents.</p> <p>Cette fiche action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>développement urbain :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ requalifier les centres villes, entrée de ville et lisières <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ définir les potentialités de mutation du bâti ancien dense, adaptation fine aux besoins contemporains des habitants, confortement des centralités.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>La vie de bourg est valorisée grâce à l'aménagement des espaces publics, notamment Grand Place.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ favoriser la redynamisation et l'attractivité du centre-ville ;</li> <li>○ renforcer la convivialité</li> <li>○ mettre en valeur le patrimoine architectural</li> <li>○ valoriser les espaces urbains afin de redonner une juste place au piéton, à la voiture et à la valorisation du bâti remarquable</li> </ul>	

## Descriptif des opérations envisagées

Programme de mise en valeur des places du cœur de ville (projets 1.3.1 et 1.3.2). Les actions qui en découlent :

- piétonnisation d'une grande partie de la place afin de favoriser les modes de déplacements doux
- harmonisation des revêtements de sol, du mobilier urbain et de l'éclairage public afin de créer une continuité entre Grand Place et Grand Rue
- installation de racks à vélos dans l'aménagement,
- implantation d'un mobilier urbain qualitatif, sobre et contemporain, et simplification de la signalisation routière en favorisant le regroupement des indications sur un seul mât,
- prise en compte des contraintes de fonctionnement dans l'aménagement : demi-tour du camion-benne, containers à ordures ménagères...
- plantation d'alignements de chaque côté de la place pour rendre l'espace accueillant, agréable et ombragé.
- mise en place d'actions peu coûteuses mais qui renvoient très rapidement un signal d'engagement de la commune, par exemple micro-fleurissement des pieds de façade

**Maître d'ouvrage :** Commune de Canet

### Coût estimatif :

Périmètres concernés	surface	Estimatif
Grand Place (Projet 1.3.1)	2100 m <sup>2</sup>	315 000,00 € HT soit 150€ HT/m <sup>2</sup>
Grand Rue (Projet 1.3.2)	2300 m <sup>2</sup>	345 000,00 € HT soit 150€ HT/m <sup>2</sup>
total	4400 m <sup>2</sup>	660 000,00 € HT soit 150€ HT/m <sup>2</sup>

### Remarques générales :

1/ les prix des revêtements comprennent la dépose superficielle des revêtements existants (5€HT/m<sup>2</sup>) et la pose d'un revêtement neuf, sans réfection ou rechargement des couches de fondation

2/ les prix n'incluent pas les réseaux enterrés

3/ les prix n'incluent pas les installations de chantier ou signalétique provisoire

4/ les prix n'incluent pas les honoraires MOE, CSPS, études d'exécution...

5/ les prix n'incluent pas les assurances (DO...)

6/ arbre première grandeur : 20/25, 3TR

sont compris : terre végétale (15€/m<sup>3</sup>) + fosse (48€/5m<sup>3</sup>) + l'arbre (250€/U + arrosage (20€/drain) + grille d'arbre (environ 1000€ HT la grille) + tuteurs tripodes (40€/u) + parachèvement (3\*15% du total € HT)

7/ arbre deuxième grandeur : 16/18, 3TR

sont compris : terre végétale (15€/m<sup>3</sup>) + fosse (48€/5m<sup>3</sup>) + l'arbre (150€/U + arrosage (20€/drain) + grille d'arbre (environ 1000€ HT la grille) + tuteurs tripodes (40€/u) + parachèvement (3\*15% du total€ HT)

8/ espaces planté de vivaces :

sont compris : terre végétale (15€/m<sup>3</sup> = 4,5€/m<sup>2</sup>) + plantation (5€/4U/m<sup>2</sup> = 20€/m<sup>2</sup>) + arrosage (5€/m<sup>2</sup>) + toile de paillage (3/m<sup>2</sup>) + terreau (30/m<sup>3</sup> = 4,5€/m<sup>2</sup>) + parachèvement (3\*15% du total€ HT)

**Calendrier des projets 1.3.1 et 1.3.2 :** 2020 et 2021

**Partenariat technique potentiellement concerné par l'action :** Communauté de communes du Clermontais, Département, Etat, Hérault Energie, ADEME, CCI

**Partenariat financier potentiellement concerné par l'action :** Région, Département, Hérault Energie, ADEME

**Référence :**



descente de gouttières



plantations en pied de façades



place centrale – avant



place centrale – après



place centrale – de nuit



exemples de marquage des pieds de façade, intégrant une bordure réhaussée servant de guide pour les personnes non voyantes

Assignan – Hérault - Atelier Sites, architectes paysagistes : un projet d'aménagement pour donner un caractère piétonnier aux rues





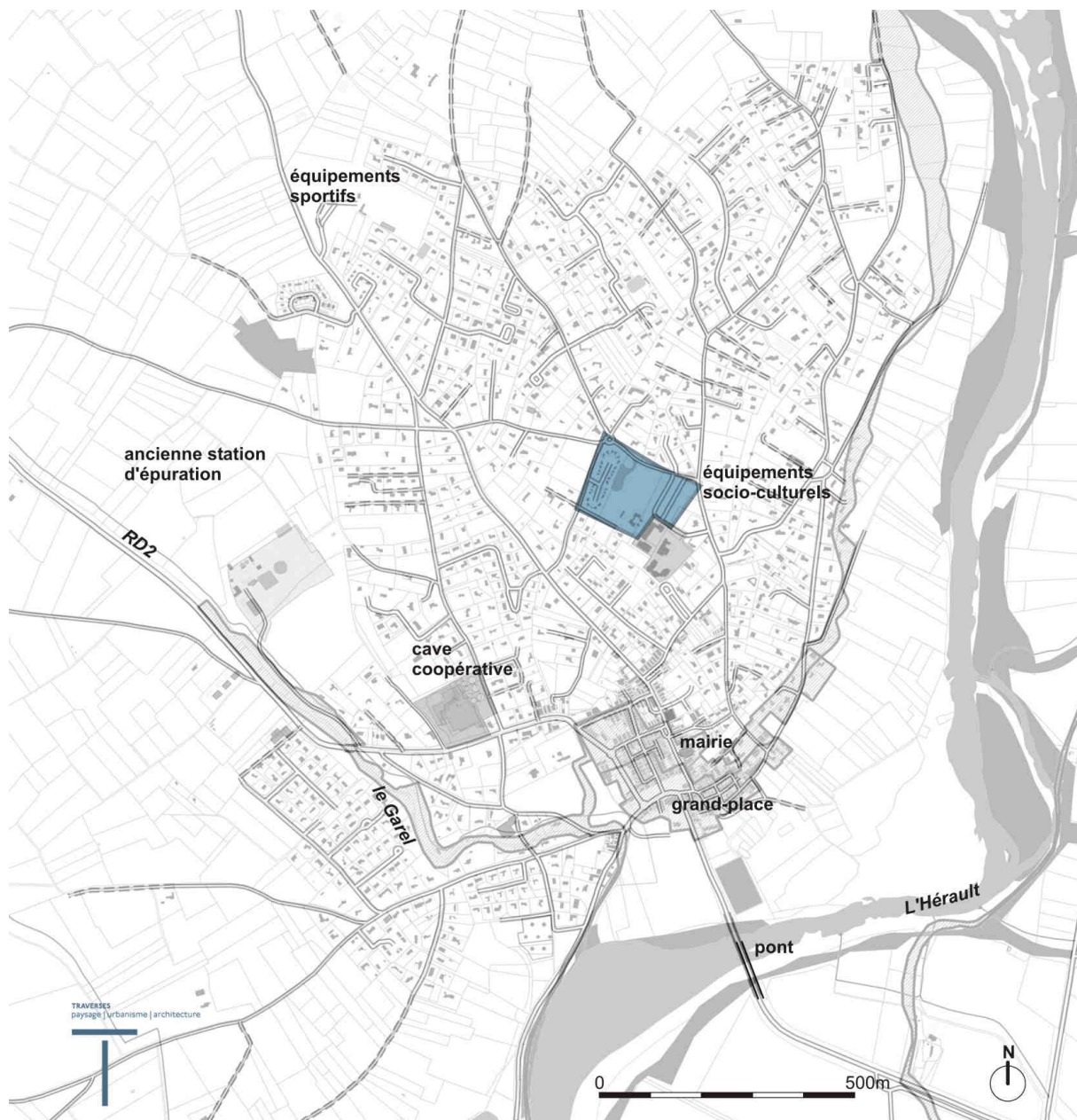
Carte de situation de la Grande Place et de Grand rue

## Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- réaménagement de la place
- nombre d'utilisateurs fréquentant le lieu

Axe 2	Fiche action n° 2.1
Affirmer Canet dans sa fonction de bourg centre, à l'échelle du territoire du cœur d'hérault	<p align="center"><b>Titre de l'action :</b></p> <p align="center"><b>Réalisation d'une salle pluri activités</b></p>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>L'offre de services et de commerces reste concentrée dans le centre ancien. Le tissu urbain autour du centre ancien de Canet est principalement constitué de lotissements. On observe peu d'espaces publics et de services dans ces quartiers. Cependant, des espaces socio-culturels (crèche, salle polyvalente, centre de loisirs...) sont présents. Ils rayonnent à l'échelle du territoire. Ainsi, la création d'une nouvelle salle poly-activités à l'Est permet de renforcer les liens entre le centre-ancien et le tissu pavillonnaire. La construction d'une salle pluriactivités permet de répondre aux nouveaux besoins du territoire.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ participer à la cohésion sociale</li> <li>○ diversifier l'implantation des équipements,</li> <li>○ améliorer l'accès aux services publics aux Canetois et aux des habitants du territoire</li> <li>○ créer un équipement structurant qui favorise le rayonnement de Canet</li> </ul>	
<b>Descriptif des opérations envisagées</b>	
<p>La construction d'une salle pluri- activités pour les activités périscolaires et l'accueil de loisirs permet de favoriser le rayonnement de Canet.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Canet</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 2 000 000 € HT</p> <p><b>Calendrier :</b> 2020 – 2021 – 2022</p> <p><b>Partenariat technique potentiellement concerné par l'action :</b> Communauté de Communes du Clermontais, Hérault Energie, ADEME</p> <p><b>Partenariat financier potentiellement concerné par l'action :</b> Région Occitanie, Département de l'Hérault, UE, Etat, Hérault Energie, ADEME</p>	



Carte de situation du secteur dans lequel sera implanté la salle pluri-activités



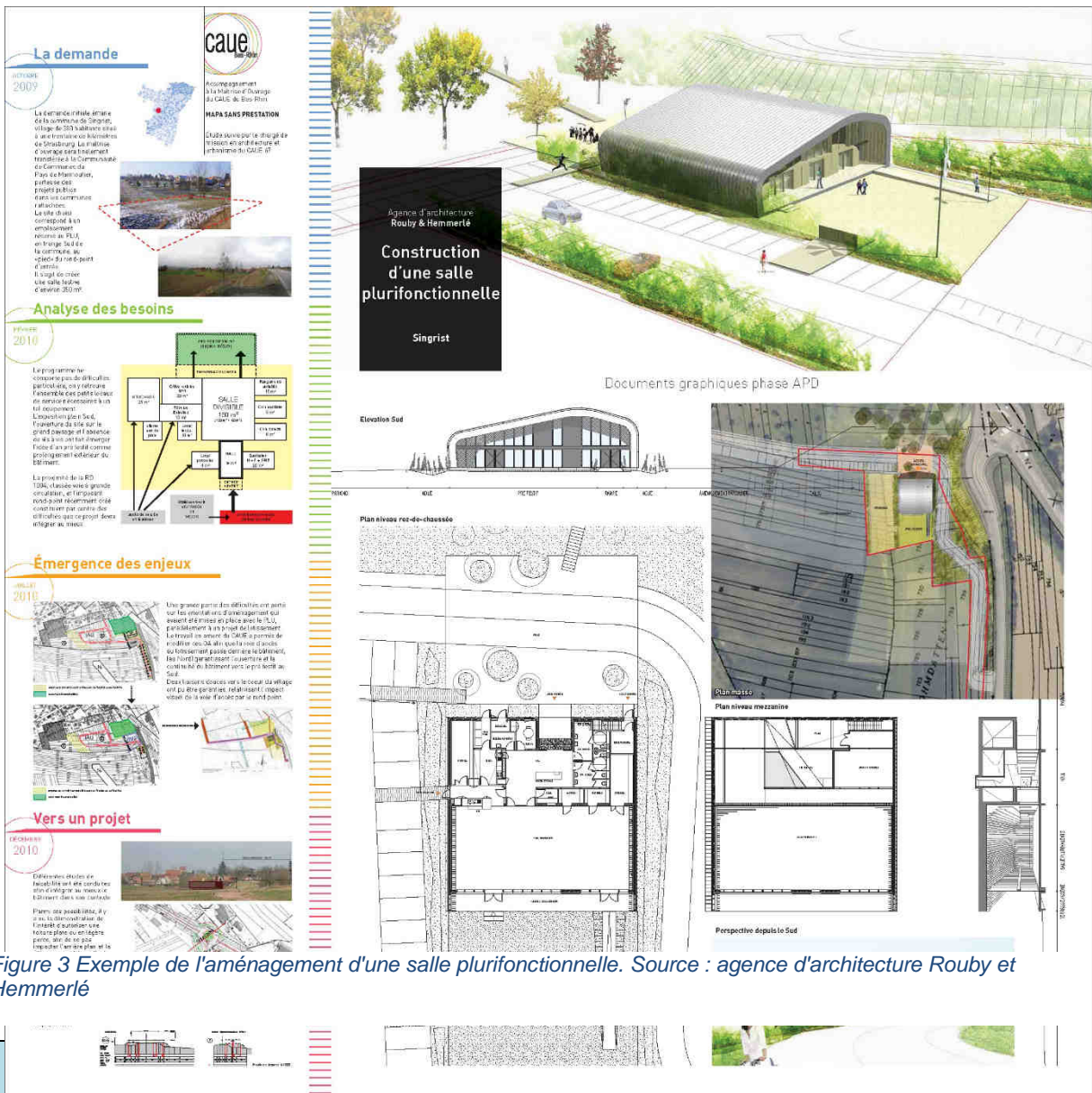


Figure 3 Exemple de l'aménagement d'une salle plurifonctionnelle. Source : agence d'architecture Rouby et Hemmerlé

- Actions et indicateurs envisagés :
- réalisation des travaux
  - nombre d'utilisateurs de la salle pluri-activités
  - suivi des budgets investissement et fonctionnement



Axe 2	Fiche action n° 2.2
Affirmer Canet dans sa fonction de bourg centre, à l'échelle du territoire du cœur d'hérault	<p align="center"><b>Titre de l'action :</b></p> <p align="center"><b>Etudes de définition et de programmation sur le site de la friche</b></p>
<b>Présentation de l'action</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les parcelles autour du domaine de Boullounac sont aujourd'hui à l'état de friches. Ces parcelles délaissées sont situées au nord-ouest de Canet. Proche d'une entrée de bourg, cette position stratégique permet de définir une diversité d'usages et d'espaces. Cette lisière est pensée comme un parc, à destination à la fois des Canetois et des habitants du territoire.</p> <p>De plus, cet ensemble de parcelles longe le ruisseau du Garel, situé en limite ouest. Selon le PPRI, ces parcelles sont classées en « zones inondables naturelles de risque important ». Concrètement, cela signifie que la hauteur d'eau pour la crue de référence est inférieure à 0,50m. Cela s'explique par le fait que le Garel reçoit les eaux de ruissellement de Clermont l'Hérault. Un travail sur la capacité de rétention de cet espace permet d'intervenir sur les inondations potentielles, qui peuvent survenir lors de violentes précipitations dans le territoire communal de Canet.</p> <p>Cette fiche action permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ définir une stratégie d'intervention grâce à laquelle la friche industrielle sera réhabilitée ;</li> <li>○ valoriser cet espace délaissé ;</li> <li>○ faciliter sa mise en œuvre opérationnelle à travers des propositions d'aménagements adaptés localement.</li> </ul> <p>Cette fiche-action est en lien avec des enjeux du territoire énoncés dans le SCOT Cœur d'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>développement urbain :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ requalifier les centres villes, entrée de ville et lisières : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ clarifier la vocation des espaces enfrichés dans l'armature territoriale : écologique dans la trame verte et bleue, une vocation agricole ou un rôle d'espace d'aération dans la trame urbaine ou de loisirs ;</li> </ul> </li> <li>○ préciser les limites de l'urbanisation pour sécuriser le foncier agricole et freiner la spéculation</li> </ul> </li> <li>○ <b>environnement et écologie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ minimiser et anticiper les risques et nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en donnant une vocation aux zones exposées aux risques : espaces naturels ou de loisirs, TVB, agriculture...</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Cette étude pré-programmatique permet de définir les éléments à préserver, les outils et les acteurs nécessaires.</p>	

## Objectifs stratégiques

L'entrée de ville à l'Est, aujourd'hui délaissée, est pensée comme un parc, qui profitera à l'ensemble du territoire. L'objectif est de réhabiliter ces 10 ha de friche, qui sont une limite poreuse avec Clermont-l'Hérault et les autres communes à l'Est, en un « poumon vert ». Cette volonté vient, entre autres, du fait qu'il n'existe pas d'espace semblable à l'échelle du bassin de vie.

Les objectifs sont :

- valoriser la friche existante, autour du domaine de Boullounac
- requalifier la ruine industrielle
- déterminer une maîtrise d'ouvrage porteuse du projet
- définir un programme grâce à une étude de faisabilité
- envisager la suite à donner en maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire

## Descriptif des opérations envisagées

### **1 – Identification/désignation du maître d'ouvrage**

Les enjeux et questions sur ce projet sont multiples et transversales. De plus, le secteur à enjeux est conséquent. Ainsi, il sera judicieux que la commune de Canet s'entoure de partenaires et d'acteurs aux compétences complémentaires. Il s'agit de constituer un comité de pilotage, qui fixe les objectifs du projet, assure son financement, organise des réunions régulières ou encore s'assure de la conformité du projet au regard des objectifs communs.

### **2 – Consultation pour une étude programmatique**

L'étude de programmation urbaine permet à la commune de Canet d'identifier les besoins, exigences et contraintes qui vont s'appliquer à son opération et de définir en fonction les objectifs visés. Le prestataire retenu, en assistance à la rédaction du cahier des charges, doit quantifier, qualifier, spatialiser et anticiper les besoins à venir sur le territoire communal et intercommunal. Grâce à cette étude, le prestataire propose des principes généraux d'aménagement du site qui permettent d'établir un cahier des charges. Ce pré-programme intègre les usages, les contraintes (exigences environnementales...) les options choisies par le décideur et les raisons de son choix, la faisabilité du projet, les exigences sociales et fonctionnelles, les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs (enveloppe financière en investissement, budget d'exploitation, terrain nécessaire, montage juridique, embauche de personnel...), le planning prévisionnel de l'opération accompagné d'un échéancier financier.

### **3 – Etude de définition urbaine**

L'étude de définition urbaine vise à déterminer des actions au niveau opérationnel qui répondent aux objectifs déterminés. Plus généralement, cette étude, en lien avec l'étude programmatique, s'appuie sur les principes suivants :

Les travaux s'appuient à la création d'une promenade, séquencée et rythmée. Les principes guidant la définition du projet pourraient être :

- 1 Diversifier, hiérarchiser et structurer les espaces selon leurs usages : récréatifs, sportifs, conviviaux...
  - créer des équipements hydrauliques tels que des bassins de rétention paysagers ;
  - préserver de grandes prairies, qui permettent l'implantation d'événements en plein air
  - étendre la création de circulations douces, accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), économes en surfaces minéralisées et en bordures : mixtes piéton/ vélo, passages à pied sec réduits, ...
- 2 Spécifier les ambiances : naturelles, ouvertes, minérales, bâties...
  - définition des vocations souhaitées pour chaque espace afin de les intégrer finement aux documents d'urbanisme, en utilisant les différents outils qu'il propose au mieux (zonage, emplacements réservés, espaces boisés classés)

- mise en valeur des milieux présents : mares, ruisseaux, prairies pâturées et/ou de fauche, d'espaces embroussaillés ou boisés.
- 3 valoriser les éléments emblématiques
- maintien, protection et gestion du patrimoine végétal existant :
  - réaliser un inventaire des structures végétales existantes (ripisylves, alignements, arbres isolés...);
  - maintenir les prairies existantes et réouvrir les espaces qui s'enrichissent en sélectionnant les végétaux.
- intégrer le parc dans le territoire
  - diversifier et signaler les accès, notamment depuis la départementale D2 et les futurs ronds-points ;
  - créer un événement marquant les entrées : mise en valeur d'un élément repère (bâtiments, alignement d'arbres...);
  - maîtriser la qualité des clôtures et des implantations urbaines au contact de la lisière ;
  - étendre le réseau de circulations douces dans le parc.

**Maître d'ouvrage** : commune de Canet et opérateur privé

**Coût estimatif :**

	<b>fourchette basse (€/HT)</b>	<b>fourchette haute (€/HT)</b>
<b>Etude de définition et de programmation urbaine</b>	50 000	60 000

**Calendrier** : de 2019– fin 2025

**Partenariat technique potentiellement concerné par l'action** : Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault, Communauté de communes du Clermontais, CAUE, Pays Coeur d'Hérault

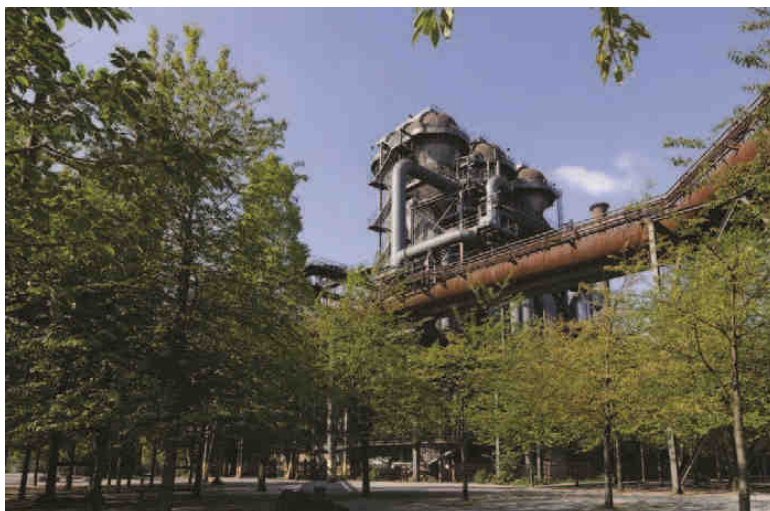
**Partenariat financier potentiellement concerné par l'action** : Région, Département, Etat, UE, ADEME, CC du Clermontais

## Références



Emscher park, Duisburg  
(Allemagne)- Peter Latz paysagiste :  
reconversion d'un vaste ensemble  
industriel en parc public

Source : Landezine  
<http://www.landezine.com>



Zollverein Park (Allemagne) - Planergruppe GmbH, - reconversion d'un vaste ensemble industriel en parc public  
Source : Landezine <http://www.landezine.com>



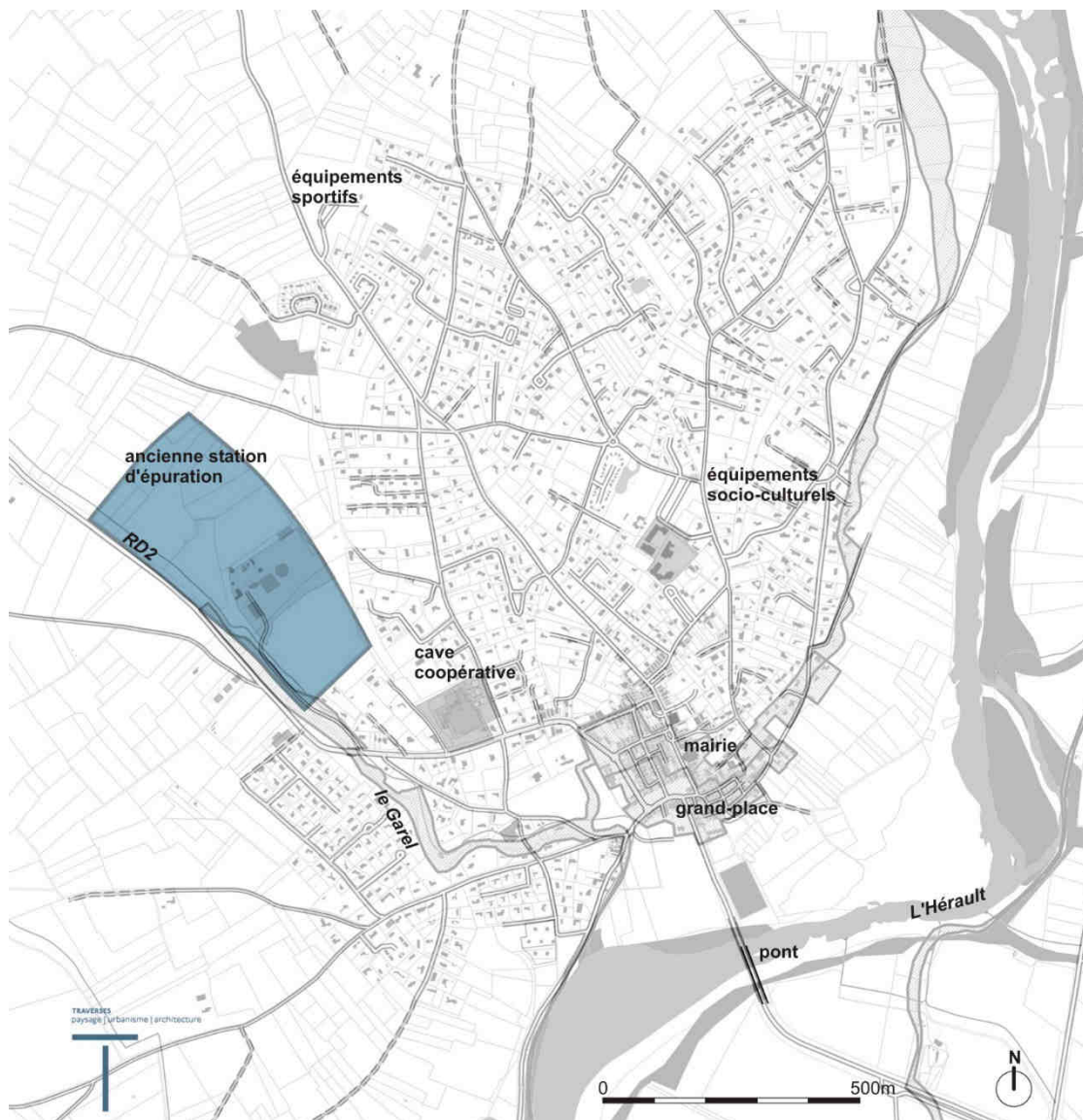
Glisy (Somme) - studio d'architecture RANSON /  
BERNIER restauration et valorisation du marais  
communal – exemples d'aménagements de  
circulations piétonnes : caillebotis lorsque le sol est  
humide et meuble ; grave compactée







Orvault (Loire-Atlantique) – agence Zéphyr paysages  
 - aménagement d'un chemin piétons/vélos dans la vallée du Cens – La vallée du Cens étant fortement inondable, les aménagements ont été prévus pour être ponctuellement immergés. Ces derniers (mobilier, cheminements, panneaux d'information...) sont volontairement simples,



Carte de situation de l'emprise de la friche industrielle

## Évaluation et suivi de la mesure

Actions et indicateurs envisagés :

- comité de pilotage constitué
- appel d'offres lancé
- linéaire de haies plantées, surfaces de bosquets plantés
- cheminements et accès aménagés
- enquête de satisfaction

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

### ***- du territoire communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais***

La Communauté de Communes du Clermontais est porteuse d'un projet de territoire dont l'expression la plus aboutie se trouve dans l'agenda 21 du Clermontais adopté par le conseil communautaire le 26 septembre 2012 et labélisé Agenda 21 Local France par le Ministère en charge du Développement durable en décembre 2013.

Le projet de développement et de valorisation de Canet vient inscrire les principales orientations stratégiques de l'agenda 21 du Clermontais dans le territoire communal.

En premier lieu, la mise en œuvre des bonnes pratiques de « gouvernance », à travers une concertation et une co-construction avec les habitants du projet de Canet. En effet, une réunion de concertation a été organisée au mois de juin 2018 afin de faire participer les habitants de la commune.

La recherche d'un « aménagement cohérent » se décline sur la commune, à travers les objectifs de reconquête urbaine, notamment par la requalification de la cave coopérative et les réflexions conduites pour l'aménagement de la friche industrielle (action 2.2).

La « qualité de vie et la cohésion sociale » sont le fil rouge des investissements programmés sur la mobilité (actions 1.1 et 1.2), l'habitat (réaménagement de la cave coopérative) et le cadre de vie (action 1.3), mais aussi des actions tournées vers le quotidien des habitants, des visiteurs et des usagers dans la construction d'une salle pluri activités (action 2.1). La configuration des espaces est envisagée comme un vecteur de rencontres et d'initiatives, source de citoyenneté apaisée.

### ***- du territoire de projet du Pays Cœur d'Hérault***

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois et du Clermontais autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT Pays Cœur d'Hérault.

Les 6 défis identifiés par la charte de développement entrent logiquement en résonance avec le projet de territoire du Clermontais et ont directement inspiré le choix des actions retenues dans le cadre du présent contrat.

S'agissant de « faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.

La « priorité aux jeunes » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles des bourgs centres. Elle se prolonge clairement dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

L'« économie et l'emploi » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et des secteurs de développement économique. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement des pôles de services au cœur ou à proximité des centres bourgs permettra de renforcer l'attractivité des centres en perte de vitesse.

L'« agriculture » et l'« exigence environnementale » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.

Enfin, le défi « urbanisation, logement et mobilité » conduit à reconstruire la ville sur la ville et à densifier, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Le SCoT en cours d'élaboration (phase de PADD) reprendra ces objectifs afin de leur conférer une portée prescriptive et opérationnelle pour les 20 prochaines années.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg centre de Canet et ce, notamment dans les domaines suivants :

- .développement économique (infrastructures et revitalisation du commerce et de l'artisanat),*
- .qualification du cadre de vie,*
- .valorisation des façades,*
- .habitat (dont éco-chèques),*
- .équipements de services à la population,*
- .qualification de l'offre touristique,*
- . valorisation du patrimoine,*
- . équipements culturels,*
- . équipements sportifs,*
- . mise en accessibilité des bâtiments publics,*
- . transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...),*
- . projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le projet de développement et la valorisation du bourg centre,*
- . études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.*

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Canet et la Communauté de Communes du Clermontais a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault sur la période 2018-2021. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial du Pays Cœur d'Hérault

## **Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Clermontais**

La Communauté de Communes exerce des compétences dans trois grands domaines :

- . Le développement économique avec la création, l'aménagement et le développement de zones d'activités économiques, la gestion de l'office de tourisme intercommunal, le développement des activités de pleine nature et le financement d'outils d'animation économique,
- . Les services à la population comprenant le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, la gestion du théâtre intercommunal et l'animation du réseau de lecture publique,
- . Les services aux communes avec l'eau, l'assainissement et la collecte des déchets ménagers.

La Communauté de Communes accompagne la commune de Canet dans la définition de ses projets liés au développement durable, grâce à la démarche agenda 21 pour la période 2008 – 2020. Ce projet de développement durable s'articule autour des 3 axes stratégiques suivants :

- Axe n°1 : Aménager l'espace de manière économe et rationnelle pour le préserver tout en permettant le développement du territoire.
- Axe n°2 : Soutenir la dynamique économique pour créer des richesses localement et pour obtenir une meilleure cohésion sociale par la création d'emplois.
- Axe n°3 : Maintenir et développer les services à la population pour favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement.



## **Article 9 : Contributions et modalités d'intervention du Pays Cœur d'Hérault**

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville de Canet dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSESES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

## **Article 10 : Autres contributions**

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault (CCI)**, forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI a travaillé de façon spécifique sur le cœur d'Hérault et le Clermontais à travers des conventions de développement économique signées avec le Pays et la Communauté de Communes.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

**La Caisse des Dépôts et Consignations** est le partenaire naturel de l'investissement des collectivités locales.

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, **le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)** est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires.

Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

## **Article 11 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- . La Région Occitanie Midi-Pyrénées
- . La Commune de Canet
- . La Communauté de Communes du Clermontais
- . Le Pays Cœur d'Hérault
- . La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault

Ce comité de pilotage associera également les partenaires suivants :

- Les services de l'Etat (DDT, UDAP, ...)
- Le Département de l'Hérault partenaire privilégié de la Commune dans la mise en œuvre des projets
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE)
- L'ADEME
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Enfin d'autres partenaires et organismes seront associés aux travaux du comité de pilotage en fonction des thématiques abordées.

L'organisation et le secrétariat permanent du comité de pilotage seront assurés par les services de la Ville de Canet.

Le comité de pilotage a pour mission de :

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Les travaux du comité de pilotage seront alimentés par les travaux d'un comité technique associant les représentants des différents partenaires sur des questions plus précises ; le comité technique sera notamment l'instance privilégiée pour recueillir et analyser les avis et opinions des populations et des acteurs concernés à travers l'organisation d'ateliers, de consultations...

Il accompagnera les professionnels mandatés par la maîtrise d'ouvrage pour concevoir et mettre en œuvre les actions contractualisées.

## **Article 12 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 novembre 2019

**La Présidente de la Région  
Occitanie**

**Carole DELGA**

**Le Président de la CCC**

**Jean-Claude LACROIX**

**Le maire de la commune de  
Canet**

**Claude REVEL**

**Le Président du Pays Coeur  
d'Hérault**

**Jean-François SOTO**

**Le Président de la CCI de  
l'Hérault**

**André DELJARRY**